

PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté. — Égalité. — Fraternité.

ARCHIVES

DÉPARTEMENTALES

Communales et Hospitalières

Privas, le 9 Mars 1891.

Monsieur et Cher Collègue,

Un M. de Johannis, qui s'intitule paléographe, originaire de votre département où il a résidé, autant que mes informations sont exactes, son domicile à l'Isle-sur-Sorgues, s'est présenté dans différentes communes de l'Ardèche et leur a fait des offres, que certaines municipalités ont cru devoir accepter, à l'effet de classer leurs archives.

Un pareil travail exigeant une capacité et des connaissances tout à fait spéciales, d'un autre côté les archives des communes ne pouvant être confiées sans danger qu'à des mains absolument sûres, j'aurais besoin, avant d'autoriser un particulier

Monsieur le Préfet du département de Vaucluse,

un particulier à y entreprendre des
classements, d'être éclairé d'une façon
précise sur sa valeur. Je vous serais, en
conséquence, reconnaissant de vouloir bien
me transmettre les renseignements que
vous pourriez réunir sur le compte de
M. de Johannis. Si je suis bien informé,
il se serait occupé déjà, dans certaines
communes de Vaucluse, de travaux
du genre de ceux qu'il recherche aujourd'hui
dans l'Ardèche. Je serais heureux
que M. l'archiviste de votre département,
qui a dû avoir à les apprécier, fut
consulté à ce sujet.

— Veuillez agréer, Monsieur et Cher
Collègue, l'assurance de ma haute
considération.

Le Préfet de l'Ardèche,
Gillioz

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Avignon, le 8 août 1871.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
COMMUNALES
HOSPITALIÈRES
ET
BIBLIOTHÈQUES
ADMINISTRATIVES

Objet :

Monsieur le Préfet,

Vous avez bien voulu me communiquer pour renseignements et avis la lettre ci-jointe de Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Je considère la présence du sieur de Joannis dans un dépôt d'archives, comme très dangereuse tant au point de vue de la conservation des pièces que des classements.

C'est pourquoi, j'ai dû, il y a quelques années, à la suite d'un certain nombre de faits que j'avais constatés dans mes tournées, l'inviter à ne plus se présenter dans les archives des communes de Vaucluse. En effet, tantôt sous prétexte de travaux historiques, tantôt se présentant aux secrétaires de mairies comme employé des archives chargé de l'inspection des archives communales, il se faisait communiquer les pièces, les transportait parfois dans les auberges, bouleversait les classements et subissait souvent de graves

ses frais d'hôtel.

Le sieur de Joannis passe, en outre, dans son pays, à
1846 pour avoir fait un certain nombre de registres
de notaire dont il aurait vendu les feuillets reliés
à certains collectionneurs de la région. Je n'ai pu
vérifier le fait, mais il est à ma connaissance qu'un
notaire du département lui ayant confié un manus-
crit aux pièces n'a pu en obtenir la restitution.
Je dois ajouter enfin que d'après mes informations,
le sieur de Joannis est généralement considéré à Paris
et ailleurs comme un homme peu sérieux, et peu
scrupuleux sur les moyens de pourvoir à son exis-
tence aventureuse.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Préfet,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Du Pray